

DÉCLARATION DE PRINCIPE SUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

de Flottweg SE

I. Avant-propos

En tant qu'entreprise de taille moyenne dans le domaine de la construction de machines spéciales, nous considérons la protection de l'environnement, la durabilité et les droits de l'homme comme une obligation et une évidence. Afin de communiquer et de respecter les valeurs correspondantes tant en interne qu'en externe, nous avons développé une stratégie qui comprend l'adoption de cette déclaration de principes en matière de respect des droits de l'homme.

Nous respectons et défendons les droits de l'homme, tels que ceux inclus dans les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et abordés dans la loi allemande sur la diligence raisonnable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement.

Nous sommes également membres du Pacte mondial des Nations unies. En adhérant au Pacte mondial, nous nous engageons à soutenir activement les objectifs du Pacte mondial dans les domaines des droits de l'homme, des normes du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Nous nous efforçons également d'améliorer continuellement nos produits et services afin de minimiser notre impact sur l'environnement et d'avoir une influence positive sur la société.

Notre aspiration est de prendre en compte les droits de l'homme au mieux de nos capacités dans le cadre de nos activités commerciales.

II. Procédure visant à remplir les obligations des entreprises en vertu de la loi sur la diligence raisonnable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement

- Depuis plusieurs années, Flottweg utilise un système de gestion des risques qui analyse les risques liés à l'entreprise. Dans ce cadre, les risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement sont également identifiés et évalués.
- Flottweg a décidé d'utiliser la plateforme Ecovadis pour effectuer une analyse régulière des risques liés à ses fournisseurs, qui doit être réalisée au moins une fois par an. Grâce à cette plateforme, nous pouvons identifier les fournisseurs à risque et les évaluer plus en détail si nécessaire. Nous demandons à nos fournisseurs de coopérer à cet égard.
- Afin d'assumer notre responsabilité d'entreprise en matière de droits de l'homme, nous nous efforçons de mettre en œuvre des mesures préventives. Cela comprend l'adoption de la présente déclaration de politique, ainsi que l'adaptation de notre gestion des achats et la formation des employés en contact direct avec les zones à risque.
- Si des violations des droits de l'homme ou des obligations environnementales sont identifiées dans notre entreprise ou notre chaîne d'approvisionnement, nous discuterons des mesures correctives possibles au sein de l'entreprise et les définirons de manière appropriée.
- Si vous constatez ou soupçonnez une violation des droits de l'homme ou des obligations de diligence raisonnable en matière d'environnement dans notre entreprise ou notre chaîne

d'approvisionnement, vous avez la possibilité de le signaler via notre procédure de plainte. Pour plus d'informations, veuillez vous référer aux règles de procédure correspondantes.

- Si nous identifions un risque au sein de notre chaîne d'approvisionnement chez nos fournisseurs indirects, nous nous efforcerons de respecter les obligations de diligence décrites également envers ces derniers. Pour ce faire, nous comptons également sur le soutien de nos partenaires commerciaux directs et de nos fournisseurs.
- Afin de pouvoir vérifier régulièrement l'efficacité de notre stratégie, la réalisation de nos objectifs est documentée de manière continue, dans la mesure du possible. En outre, à la fin de chaque année civile, nous rédigerons et publierons un rapport correspondant sur ces sujets.

III. Risques prioritaires liés aux droits de l'homme et à l'environnement pour l'entreprise

Tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, les groupes de personnes suivants peuvent être exposés à des risques liés aux droits de l'homme, soit par nos actions ou celles de nos partenaires commerciaux, soit dans le cadre de leurs propres actions :

- Nos propres employés (y compris les travailleurs temporaires et les stagiaires),
- les collaborateurs de nos partenaires commerciaux,
- les collaborateurs de notre chaîne d'approvisionnement directe et indirecte,
- les groupes de personnes ayant un lien indirect avec la chaîne d'approvisionnement : les membres des communautés locales et les peuples autochtones.

Nous considérons que le risque le plus élevé au sein de notre chaîne d'approvisionnement concerne les fournisseurs de pays tiers qui ont implanté leur site de production dans des endroits où le respect des droits humains reconnu est faible.

IV. Attentes envers les employés, les fournisseurs et autres partenaires commerciaux

Le respect des droits de l'homme est également très important pour nous en ce qui concerne nos employés. Nous veillons également à ce que les droits de l'homme soient respectés lors de la sélection de nos partenaires commerciaux, en particulier les fournisseurs au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

1. Employés

En tant qu'employeur, l'objectif premier de Flottweg est d'offrir un environnement de travail sûr, sain et agréable à tous ses employés. Cela inclut également le respect des droits de l'homme en tant qu'employeur et par nos employés.

En tant qu'employeur, nous invitons donc nos employés à se familiariser avec les droits de l'homme connus et communiqués, et à les respecter dans l'exercice de leurs activités professionnelles et dans leurs interactions avec leurs collègues et les représentants de nos partenaires commerciaux.

2. Partenaires commerciaux (Fournisseurs)

En ce qui concerne nos partenaires commerciaux, il est important pour nous que vous respectiez les principes de comportement écologique, social et éthique et que vous garantissiez le respect de ces principes et des droits de l'homme dans vos propres entreprises et vos chaînes d'approvisionnement.

Nous attendons cela en particulier de tous nos fournisseurs et leur demandons donc de signer une confirmation correspondante de cette déclaration de principes. En outre, nous demandons à nos fournisseurs leur entière coopération en ce qui concerne la réalisation de nos objectifs et le respect de nos exigences.

Flottweg SE



Dr. Kersten Christoph Link
CEO



Jörg Lengenfelder
COO / CTO